



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 332 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'histoire sert à connaître le passé afin d'expliquer le présent et d'orienter le futur;

CONSIDÉRANT QUE la mémoire historique d'un peuple, d'une nation, a une influence décisive sur son destin;

CONSIDÉRANT le recul de l'enseignement de l'histoire au sein de nos établissements scolaires, que ce soit aux niveaux secondaire, collégial ou universitaire;

CONSIDÉRANT QUE notre histoire nationale est pratiquement absente des cours d'histoire donnés présentement dans les écoles québécoises;

CONSIDÉRANT les résultats d'une recherche menée par la Fondation Lionel-Groulx qui dit, notamment, que l'histoire nationale n'a cessé d'être négligée dans les départements d'histoire des universités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE l'école, avec la famille, est le milieu par excellence où se forment des citoyens responsables qui contribueront au développement de notre société;

CONSIDÉRANT QUE le courage d'un peuple réside aussi dans la connaissance qu'il a de son histoire et des batailles qu'il a menées pour assurer sa survie;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'augmenter de façon substantielle le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'histoire dans nos milieux d'enseignement et de faire de ces cours de véritables lieux d'apprentissage de l'histoire québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Marie Talbot
Marie Malavoy, députée de Taillon

14.02.12

Date de signature de l'extrait